

Cahier des Charges

Mise en œuvre d'une prestation de production de données géographiques conformes aux géo standard régional sites économiques pour la communauté de communes de *<nom de la communauté de communes>*

Note à l'attention de l'EPCI :

Le document suivant constitue une aide à la rédaction de votre cahier des charges, à destination d'un opérateur producteur de données géographiques.

Le but de ce document est d'envisager les différents scénarii pour que l'EPCI procède en toute connaissance à l'arbitrage entre ces options.

L'EPCI est libre de l'adapter à ces besoins, sélectionner tout ou partie des éléments, de reprendre la rédaction, d'adapter les formulations.

Le guide méthodologique géo standard site économique devra être annexé à ce cahier des charges.

Mise en œuvre d'une prestation de production de données géographiques conformes aux géo standard régional sites économiques pour la communauté de communes de **<nom de la communauté de communes>**.

Le présent CCTP permettra à l'EPCI de procéder à ses choix stratégiques en matière de déploiement de données géographiques sur le foncier économique, et conformément aux recommandations régionales.

Ainsi il est demandé au prestataire de chiffrer plusieurs scénarii à envisager. La **<nom de la communauté de communes>** arbitrera le scénario convenant le mieux à ses enjeux à moyen ou long terme.

Le prestataire est attendu pour donner un coût dans les cas suivants :

- la mise en œuvre initiale et la fourniture des données
- mise en œuvre initiale, la fourniture des données et leur actualisation à fréquence annuelle

1. Prestation de fourniture de données géographiques

Les données seront mises en œuvre conformément au géo-standard régional décrit par le Groupe de travail ZAE et publié sur l'infrastructure de données géographique Idéo BFC. Ce standard est recommandé par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté pour la mise en œuvre d'une démarche observation des zones d'activités et du foncier économique.

Le guide méthodologique « Sites économique » annexé au présent cahier des charges décrit les couches de données, attributs et champs.

Les données produites seront la propriété de la communauté de communes de **<nom de la communauté de communes>**, à ce titre le prestataire auteur des données transfert tout droits

Les données produites seront ainsi dans le domaine public et pourront être utilisées dans le cadre des politiques d'ouverture des données publiques et de l'open data.

A terme la communauté de commune choisira (rayer les mentions inutiles) :

- de gérer et d'actualiser elle-même ses données dans son Système d'information géographique
- de gérer et d'actualiser elle-même ses données à l'aide des outils régionaux dédiés mis à disposition par la région (Web SIG)
- de consulter les données à l'aide des outils régionaux dédiés mis à disposition par la région

2. Différents scénarii de mise en œuvre à envisager

A. Scénario 1 : strict minimum obligatoire

Dans le cadre de ce scénario, la communauté de commune demanderait uniquement de déploiement de la couche « Emprise des sites économique » sur les zones d'activités économiques sur lesquelles l'EPCI exerce ses compétences au titre de la loi NOTRe et listées en annexes. Les données attributaires ne concerneront que le tronc commun obligatoire.

B. Scénario 2 : Fonctionnel à des fins de développement économique

Dans le cadre de ce scénario, la communauté de commune demanderait :

- Le déploiement de la couche « Emprise des sites économique » sur les zones d'activités économiques où l'EPCI exerce ses compétences au titre de la loi NOTRe et listées en annexes. Les données attributaires concerneront le tronc commun obligatoire et facultatif ;
- le déploiement de la couche « Foncier économique » sur les zones d'activités économiques où l'EPCI exerce ses compétences au titre de la loi NOTRe et listées en annexes ;
- de façon optionnelle, le déploiement de la couche « établissements » sur les zones d'activités économiques où l'EPCI exerce ses compétences au titre de la loi NOTRe et listées en annexes ;

C. Scénario 3 : Fonctionnel à des fins d'applications de développement économique et d'urbanisme

Dans le cadre de ce scénario, la communauté de commune demanderait :

- Le déploiement de la couche « Emprise des sites économique » sur l'ensemble des sites économiques identifiés dans les documents d'urbanisme comme vocation ou destination économique. Cet inventaire comprendra également les zones d'activités économiques (incluant aussi les zones d'activités économiques où l'EPCI exerce ses compétences au titre de la loi NOTRe et listées en annexes). Les données attributaires concerneront le tronc commun obligatoire et facultatif ;
- le déploiement de la couche « Foncier économique » sur l'ensemble des sites économiques identifiés dans les documents d'urbanisme comme vocation ou destination économique (incluant aussi les zones d'activités économiques où l'EPCI exerce ses compétences au titre de la loi NOTRe et listées en annexes) ;
- de façon optionnelle, le déploiement de la couche « établissements » sur l'ensemble des sites économiques identifiés dans les documents d'urbanisme comme vocation ou destination économique (incluant aussi les zones d'activités économiques où l'EPCI exerce ses compétences au titre de la loi NOTRe et listées en annexes) ;

D. Scénario 4 : Optimal évolutif recommandé par l'AER

Dans le cadre de ce scénario, la communauté de commune demanderait :

- Le déploiement de la couche « Emprise des sites économique » sur l'ensemble des sites économiques identifiés dans les documents d'urbanisme comme vocation ou destination économique. Cet inventaire comprendra également les zones d'activités économiques (incluant aussi les zones d'activités économiques où l'EPCI exerce ses compétences au titre de la loi NOTRe et listées en annexes). Les données attributaires concerneront le tronc commun obligatoire et facultatif ;
- le déploiement de la couche « Foncier économique » sur les zones d'activités économiques où l'EPCI exerce ses compétences au titre de la loi NOTRe et listées en annexes ;
- de façon optionnelle, le déploiement de la couche « établissements » sur les zones d'activités économiques où l'EPCI exerce ses compétences au titre de la loi NOTRe et listées en annexes ;

E. Scénario 5 : Complet pour l'observation régionale

Dans le cadre de ce scénario, la communauté de commune demanderait :

- Le déploiement de la couche « Emprise des sites économique » sur l'ensemble des sites économiques identifiés dans les documents d'urbanisme comme vocation ou destination économique. Cet inventaire comprendra également les zones d'activités économiques (incluant aussi les zones d'activités économiques où l'EPCI exerce ses compétences au titre de la loi NOTRe et listées en annexes). Les données attributaires concerneront le tronc commun obligatoire et facultatif ;
- le déploiement de la couche « Foncier économique » sur l'ensemble des sites économiques identifiés dans les documents d'urbanisme comme vocation ou destination économique (incluant aussi les zones d'activités économiques où l'EPCI exerce ses compétences au titre de la loi NOTRe et listées en annexes) ;
- le déploiement de la couche « établissements » sur l'ensemble du territoire communautaire ;

3. Déroulé attendu de la prestation :

Le prestataire se mettra en relation avec la communauté de communes pour procéder à l'inventaire des zones, valider leur emprise géographique et appellations des sites économiques.

Le prestataire collectera auprès de l'EPCI l'ensemble des documents utiles, zonage d'urbanisme, plan de masse et de commercialisation.

La mise en œuvre des données sera itérative en lien avec l'AER Bourgogne-Franche-Comté.

L'AER Bourgogne Franche-Comté s'est vu confiée par la région Bourgogne-Franche-Comté la mission d'assurer la cohérence des données produites par les EPCI ou pour le compte des EPCI et d'assurer leur assemblage et publication au niveau régional sur la plateforme IDÉO BFC.

La communauté de communes laisse le soin à l'AER Bourgogne-Franche-Comté de contrôler la validité des jeux de données produits par le prestataire.

Le prestataire se mettra donc en relation avec l'AER pour dans la phase de production disposer d'un appui méthodologique de la part de l'AER, et à l'issue de la phase de production pour la validation des données géographiques produites.

Ainsi il est recommandé de travailler suivant un processus itératif en produisant et validant d'abord la couche « Emprise des sites économiques », avant de passer à la production des autres couches du référentiel.

4. Remise d'offre

Le prestataire fournira un mémoire dans lequel il exposera la méthodologie de mise en œuvre et les moyens techniques engagés pour le bon déroulement de la prestation.

5. Bordereau des prix unitaires :

Le prestataire fournira son offre de prix pour les prestations dans le cadre des différents scénarios pouvant être envisagés par l'EPCI :

Scénario 1	Prix € HT
Scénario 1	
Option actualisation annuelle	

Scénario 2	Prix € HT
Scénario 2 base	
Option mise en œuvre couche établissements	
Option actualisation annuelle	

Scénario 3	Prix € HT
Scénario 3 base	
Option mise en œuvre couche établissements	
Option actualisation annuelle	

Scénario 4	Prix € HT
Scénario 4 base	
Option mise en œuvre couche établissements	
Option actualisation annuelle	

Scénario 5	Prix € HT
Scénario 5	
Option actualisation annuelle	

